

Procès-verbal de séance

Séance du 03 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf le trois juillet à 19h45, le conseil municipal, convoqué le 25 juin 2019, s'est réuni en séance publique à la Mairie de Saint-Germain-sur-Rhône, sous la présidence d'Alain LAMBERT, Maire.

PRESENTS : Alain LAMBERT, Daniel DUCLOSSON, Dominique REY, Philippe GUICHARD, Christine BLANCHET, Frédérique KHAMMAR, Isabelle KIT, Ghislaine LANOIR, Christian LECHEVREL, Frédéric MERLET, Séverine PASSAQUAY	Nombres de membres :
EXCUSE :	En exercice : 11
ABSENT :	Présents : 11
	Votants : 11

Ghislaine Lanoir est nommée secrétaire de séance

Approbation du procès-verbal de séance du 05 juin 2019, à l'unanimité.

Délibération n° 2019/07/35

Forêt communale. Etat d'assiette des coupes de l'année 2020

Parcelle concernée, selon projet d'aménagement forestier pour la période 2012-2031, approuvé par délibération du conseil municipal n° 2012/06/23 en date du 18 juin 2012 :

Propriétaire	Parcelle	Lieu-dit	Volume présumé	Surface de la coupe
Commune de Saint-Germain sur-Rhône	01	Grand Essert	90m ³	1,5 ha

Inscriptions et tirage au sort à l'automne 2019. Droit d'affouage fixé à 40€.

Garants : Messieurs Gabriel Giet, Philippe Girod et Philippe Guichard.

Unanimité

Pla Local d'Urbanisme intercommunal. Ajourné

Le projet de PLUi a été arrêté par le conseil communautaire de la CCUR le 11 juin 2019.

Les dossiers de consultation n'ont pas été notifiés en mairie à ce jour.

Une enquête publique est prévue à l'automne 2019.

Délibération n° 2019/07/36

Travaux «Chez Pierrot». Avenant n° 6 sur marché de travaux attribué à KIT BAT

Lot 5 «électricité - ventilation» : Avenant n° 1 d'un montant de 772,30€ hors taxes pour la pose d'une hotte aspirante dans chacune des deux cuisines ainsi qu'une antenne parabole pour l'ensemble du bâtiment.

A ce jour le montant des avenants s'élève à + 18.600,30€ hors taxes et le coût du marché attribué à KIT BAT passe à 204.771,60€ hors taxes.

10 voix pour – 1 abstention (I. Kit)

De même, des travaux complémentaires seront réalisés pour un montant de 2.543,40€ TTC : aménagement de placards dans le hall d'entrée ainsi que dans deux des trois chambres.

Délibération n° 2019/07/37

Finances. Décision modificative sur budget annexe de l'eau.

Une vérification de l'index de consommation d'un usager entraîne un remboursement à son encontre de 94,36€. L'écriture du mandat lié à cette opération nécessite l'alimentation du compte 67 – article 673 «Annulation sur titres antérieurs». Aucune incidence sur le budget primitif voté pour l'exercice 2019.

Unanimité

Questions diverses et informations

- Construction d'une micro crèche. Présentation du projet par le Maire. La demande de permis de construire est en cours de rédaction. Devrait être déposée avant fin juillet.
- Signature lundi 08 juillet dans notre salle des fêtes des Contrats Départementaux d'Avenir et de Solidarité en présence du Conseil Départemental et des maires des 40 communes du canton de Saint-Julien-en-Genevois.

Ordre du jour épuisé, séance levée à 20h15

Le Maire,
Alain LAMBERT

